

# SEANCE DU 20 janvier 2022

## **CONCESSIONS CIMETIERE – Tarifs 2022**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs comme suit, à compter du 1er janvier 2022 :

### **CONCESSIONS SIMPLES :**

- 15 ans.....	126.00 €
- 30 ans.....	243.00 €
- 50 ans.....	400.00 €

### **CONCESSIONS DOUBLES :**

- 15 ans.....	258.00 €
- 30 ans.....	488.00 €
- 50 ans.....	799.00 €

### **CAVURNES :**

- 15 ans.....	67.00 €
- 30 ans.....	137.00 €

### **COLOMBARIUM :**

- 15 ans.....	371.00 €
- 30 ans.....	743.00 €

### **JARDIN DU SOUVENIR :**

Les plaques à déposer sur la colonne de mémoire, à faire graver par les familles, seront vendues au prix de 25 € TTC.

## **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – Tarifs 2022**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit, à compter du 1er janvier 2022 :

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
• 1 salle.....	101.00 €	166.00 €
• 2 salles.....	177.00 €	299.00 €
• 3 salles.....	251.00 €	416.00 €
• Cuisine.....	47.00 €	72.00 €
• Bar.....	40.00 €	58.00 €
• Vaisselle.....	0.80 €	
• verre (l'unité).....	0.10 €	

**LOCATION EN SEMAINE** : sauf samedis, dimanches et jours fériés : \* 80 % du prix normal

**VIN D'HONNEUR** : \* 50 % du tarif à l'exception du prix des verres

### **REUNIONS ET LOCATIONS DIVERSES :**

\* Forfait 21 € + 6.00 € par heure

**CAUTION** \* 300 € à la remise des clés

**ACOMPTE** \* 100% du prix de location de la salle (encaissement à la réservation)

En cas de désistement, l'acompte sera restitué. Toutefois, dans la période de deux mois précédant la location, le remboursement n'interviendra qu'en cas de force majeure (à justifier).

**LOCATION SUR 2 JOURS et PLUS** : \* 50 % du tarif normal à partir du 2<sup>ème</sup> jour

Les associations communales bénéficieront, à titre gratuit, de deux locations au maximum par an.

Tout petit ustensile manquant ou cassé sera facturé 1.85 € et tout objet plus important à sa juste valeur suivant le barème du fournisseur.

Par ailleurs, si la vaisselle n'est pas rendue dans un état de propreté impeccable, une caution spécifique « vaisselle sale » sera facturée à raison de :

❖ moins de 100 couverts.....	30 €
❖ plus de 100 couverts.....	60 €

De même, si la salle est rendue dans un état de salissure exagérée, la commune se réserve le droit de facturer, au prix horaire du personnel communal concerné, les heures supplémentaires effectuées pour remise en état.

## **STERILISATION & IDENTIFICATION CHATS ERRANTS – Convention avec la Fondation 30 Millions d'amis**

La commune rencontre des problèmes à cause des chats errants de plus en plus nombreux .Or actuellement, le coût de prise en charge par la fourrière des chats errants rapportés en mairie s'élève à 55 €.

Afin de pallier ce problème, comme d'autres communes, il est possible de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Pour ce faire, il convient, dans un premier temps, de passer une convention d'un an avec la Fondation 30 Millions d'amis qui encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction et partage avec la mairie , le coût des stérilisations et des puces électroniques. Ces actes seront réalisés par un vétérinaire choisi par la mairie, après capture et transport des animaux par les services communaux.

La participation de la Fondation 30 Millions d'amis s'entend sur un montant de dépenses de :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune)
- 60 € TTC pour une castration + puce électronique I-CAD (soit 30 € à la charge de la commune)

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants dans la commune.

### **DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS & ACCORDS-CADRES via la plateforme Sarthe Marchés Publics – Convention de mise à disposition de téléservices avec le Département de la Sarthe - Renouvellement**

Madame le Maire rappelle que depuis mars 2011, le Conseil Municipal a inscrit la commune au service de dématérialisation des marchés publics et autorisé la signature de la convention correspondante.

Ladite convention, renouvelée une première fois en 2018, est arrivée à terme au 31 décembre 2021. Le Département de la Sarthe informe que la mise à disposition gratuite de la plateforme peut être renouvelée pour l'année 2022, puis reconduite tacitement dans la limite de 5 ans.

Le Conseil Municipal autorise l'utilisation de la plateforme « Sarthe marchés publics » mise à disposition par le Département de la Sarthe,

### **DEMATERIALIZATION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE via la plateforme Sarthe légalité – Convention de mise à disposition de téléservices avec le Département de la Sarthe – Renouvellement**

Madame le Maire rappelle que depuis octobre 2012, le Conseil Municipal a inscrit la commune au service de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et autorisé la signature de la convention correspondante.

Ladite convention est arrivée à terme au 31 décembre 2021. Le Département de la Sarthe informe que la mise à disposition gratuite de la plateforme peut être renouvelée pour l'année 2022, puis reconduite tacitement dans la limite de 5 ans.

Le Conseil Municipal autorise l'utilisation de la plateforme « Sarthe légalité » mise à disposition par le Département de la Sarthe.

### **BIBLIOTHEQUE – Convention de gestion - Renouvellement**

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a conclu avec la Communauté Urbaine d'Alençon une convention de gestion de la bibliothèque pour une durée de trois années.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement et de financement des bibliothèques du réseau, et notamment le remboursement des frais d'entretien des locaux. La Communauté Urbaine assure l'équilibre financier de la gestion de chaque structure, dont la gestion est assurée par la Commune.

Cette convention se terminant le 31 décembre 2021, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal valide la convention de gestion de la bibliothèque.

### **BIBLIOTHEQUE – Animation « Printemps des poètes »**

La mairie a été contactée par M. Hubert JÉGAT, qui gère entre autres « Momo Festival », et qui propose que la bibliothèque de Champfleury participe cette année au Printemps des Poètes, en lien avec d'autres communes sarthoises . Celui-ci a pour thème cette année L'éphémère et se déroulera du 12 au 28 mars 2022.

La proposition consiste en une action ponctuelle, le temps d'un après-midi, qui réunirait petits et grands autour de la poésie, de la musique, de l'art... de l'éphémère. Celle-ci pourrait se dérouler le dimanche 20 mars en extérieur, dans la cour devant la bibliothèque.

Cette action se traduirait par la création d'une fresque participative géante à la craie avec le plasticien Grégoire Chabey et un concert de Fiéffé Fou, chanteur accordéoniste auquel les résidents de la maison de retraite pourraient être associés. Pour ces deux artistes, une enveloppe globale de 600 € a été calculée, à financer par la commune.

Estimant le risque d'une animation en extérieur à cette époque mais aussi la difficulté que représente la fermeture du parking des logements, site retenu, le Conseil Municipal, ne souhaite pas participer à cette animation .

## **PERSONNEL – Recrutement pour besoin occasionnel**

Le travail de réorganisation et de classement des archives n'étant pas terminé, à la mairie il y a lieu de reconduire le précédent contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, autorise le recrutement d'un adjoint administratif territorial dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour la période du 3 février au 8 avril 2022 à raison de 12 h hebdomadaires.

## **CHAUFFAGE ISOLATION MAIRIE + PROJET SALLE – Point financier**

Madame le Maire informe du coût de l'opération mairie, dont les travaux sont terminés, qui englobe la pompe à chaleur et sa protection, le remplacement des portes avant et arrière et l'isolation des combles perdus. Celle-ci s'établit à 38 782.51 € HT et bénéficie de subventions (prime énergie maîtrisée, valorisation CEE et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 24 771.18 €.

Concernant le projet de chauffage, isolation et vitrerie à la salle polyvalente, auquel il a été intégré la réfection de l'éclairage du bureau des secrétaires à la mairie, les devis joints à la demande de subvention (DSIL) s'élèvent à :

Pompe à chaleur	32 477.90 €
Chauffe-eau thermodynamique	4 656.45 €
Isolation	1 838.08 €
Eclairage leds salle	5 168.00 €
Remplacement oriels verrières entrée + couloir	75 000.00 €
Eclairage bureau secrétaires	156.00 €
<b>soit un total HT de</b>	<b>119 296.43 €</b>

## **REQUALIFICATION PLACE DU VILLAGE**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a réalisé l'étude définissant la faisabilité et la programmation de l'opération.

Il s'agit maintenant de savoir si la commune poursuit le projet avec le CAUE ou un autre maître d'œuvre.

Le cabinet INGERIF ayant donné entière satisfaction lors de l'opération d'aménagement de la rue du Pont au niveau des honoraires (forfait) mais également quant à leur disponibilité, le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre avec INGERIF.

L'objectif est que le projet soit arrêté cette année pour que les travaux puissent être réalisés en 2023.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Ventes ambulantes sur la place : un camion de vente de hamburgers maison sera prochainement présent sur la place du village le vendredi. Une productrice de fromages de chèvre va venir le mardi soir en même temps que les maraîchers, à partir du mois de mars.

Suite au prêt de la salle à l'étage de la mairie pour leurs répétitions, l'atelier théâtre de l'UIA (Université Inter-Âges) d'Alençon propose d'offrir une représentation de l'adaptation d'une pièce de Molière, « Le cocu imaginaire », le mercredi 18 mai à 20 h 30.

concernant le projet de skatepark, deux lieux d'implantation sont possibles : le premier sur l'un des deux courts de tennis et l'autre sur le terrain à côté, derrière les vestiaires, côté City-Stade. Le club de tennis est d'accord pour laisser un court en réservant des plages horaires pour ses adhérents sur l'autre qui restera alors ouvert.

Monsieur FLEURY indique que, certes, l'implantation du skatepark sur l'un des deux courts représente une économie, mais la structure existante présente un défaut de planéité et des fissures.

Le Conseil Municipal, opte pour l'implantation du skatepark sur l'un des deux courts de tennis .

Madame le Maire indique que la Maison de retraite dispose d'un lot d'assiettes à donner et que les personnes ou associations intéressées peuvent se faire connaître.